## Notification préalable d'une concentration

## (Affaire COMP/M.6059 — Norbert Dentressangle/Laxey Logistics)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 53/08)

- 1. Le 3 janvier 2011, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil (¹), d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Norbert Dentressangle SA («Norbert Dentressangle», France), contrôlée par la Financière Norbert Dentressangle («FND», France), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise TDG Limited («TDG», Royaume-Uni) par achat d'actions dans Laxey Logistics Limited («Laxey Logistics», Royaume-Uni), le holding de TDG.
- 2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
- Norbert Dentressangle est un fournisseur de services de logistique et de transport opérant en Europe,
- Laxey Logistics est le holding de TDG. TDG est un fournisseur de services logistiques externalisés ayant des activités au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Irlande, en Hongrie, en Allemagne et en Espagne.
- 3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.
- 4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6059 — Norbert Dentressangle/Laxey Logistics, à l'adresse suivante:

Commission européenne Direction générale de la concurrence Greffe des concentrations J-70 1049 Bruxelles BELGIQUE

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).